

JANVIER 1954

En janvier 1954, le Groupe MRP tient 8 réunions :

- le 4 janvier à 15 heures, sous la présidence de Robert Bichet, sur le budget du ministère de l'Intérieur ;
- le 5 janvier à 17 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, sur l'entretien que celui-ci vient d'avoir avec le nouveau président de la République, René Coty ;
- le 6 janvier à 15 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, sur la préparation de l'élection d'un successeur à Herriot pour la présidence de l'Assemblée Nationale (Herriot renonce à demander le renouvellement de ses fonctions pour des raisons de santé) ;
- le 6 janvier à 20h30, sous la présidence d'Edouard Moisan, sur la déclaration de Laniel et le scrutin de confiance au gouvernement.
- le 12 janvier à 14h30, sous la présidence de Robert Lecourt, sur la préparation de la succession d'Herriot ;
- le 12 janvier à 21h45, sous la présidence d'Edouard Moisan, la candidature de Pflimlin à la présidence de l'Assemblée Nationale ;
- le 13 janvier à 16h15, sous la présidence de Robert Bichet, sur les discussions engagées entre les groupes en vue de former le nouveau bureau de l'Assemblée Nationale ;
- le 19 janvier à 14 heures, sous la présidence d'Edouard Moisan, sur la constitution des commissions et sur le projet de certains élus d'outre-mer de former un nouveau groupe à l'Assemblée Nationale.

Dans cette dernière partie de la discussion budgétaire et à l'occasion d'un certain nombre de propositions de loi, le MRP obtient satisfaction sur plusieurs points importants dans le domaine social :

- le budget des Anciens combattants et victimes de la guerre est augmenté de 32 milliards de francs ; il traduit les conclusions des deux rapporteurs, à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République, qui sont tous les deux MRP, **Roger Devémy** (Saône-et-Loire) et **Paul Giauque** (Jura) ;
- le paiement d'un acompte sur la prime de 12.000 francs allouée aux postiers intervient dès le début de l'année à la demande de **Pierre Gabelle** (Loiret) et de **Charles Barangé** (Maine-et-Loire), rapporteur général ;
- à la demande de **Jean-Jacques Juglas** (Lot-et-Garonne), président de la Commission des Territoires d'outre-mer, le gouvernement accepte l'idée de faire entrer les fonctionnaires d'Indochine dans les cadres du ministère des Affaires étrangères et de les employer en Extrême-Orient comme ministres pléni-potentiaires par exemple ;
- dans la discussion du budget de l'Intérieur, **Jean Cayeux** (Seine) rappelle l'intérêt d'un projet concernant l'organisation de la protection civile ;
- au cours de l'examen du budget de la Radio et de la Télévision, **Paul Gosset** (Nord), président de la Commission de la Presse, rappelle les engagements pris concernant les traitements des journalistes de la Radio et demande au gouvernement de faire

mieux connaître au public les émissions culturelles de cet établissement public ; **Robert Bichet** (Seine-et-Oise) propose une amélioration des programmes et la multiplication des émissions en direct à la Télévision ;

- **Charles Viatte et Maurice-René Simonnet** (Drôme) obtiennent d'Edgar Faure, ministre des Finances, le paiement dès la première année (et non plus dès la troisième) d'un traitement aux élèves des écoles normales supérieures ;
- **Henri Meck** (Bas-Rhin), président de la Commission du Travail, **Pierre Gabelle**, **Charles Viatte** et **Francine Lefebvre** (Seine) font adopter une majoration de 6000 francs par an de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (le gouvernement proposait 5.400) et, dans la même proportion, des pensions des travailleurs indépendants et des exploitants agricoles.

Cette liste de succès législatifs des députés MRP est donnée ici à titre d'exemple : elle montre que l'appartenance du Mouvement à un gouvernement lui permet – même quand l'orientation générale de celui-ci lui déplaît –, de réaliser une partie de son programme social au profit de plusieurs millions de travailleurs (dont le niveau de vie, dans les années 50, est encore très bas).

A la réunion du Groupe du 5 janvier, **Robert Lecourt** rend compte **de sa première visite à Coty**, à l'Élysée. Il a montré au président de la République qu'une démission de Laniel (dans la ligne de la tradition) ne permettrait pas d'avoir un nouveau gouvernement assez tôt pour représenter la France à la Conférence de Berlin.

Sur le projet de Laniel de faire lire sa **déclaration de politique générale** devant le Conseil de la République par Paul Reynaud, vice-président du Conseil, **Joannès Dupraz** (Eure-et-Loire) fait des réserves : c'est un précédent qui risque de faire jurisprudence constitutionnelle.

Le 6 janvier, à 20h30, le Groupe MRP délibère sur la déclaration que Laniel vient de faire à la tribune

Francine Lefebvre donne son avis : "Laniel a esquivé les problèmes. Certes, il a été sévère pour Pinay et pour René Mayer. Peut-être voulait-il être aimable avec le MRP, mais il reste ce qu'il est : un conservateur. Cela n'est pas encourageant. J'hésite à lui accorder ma confiance".

Par 12 voix contre 1, le Groupe décide de voter la confiance.

Pierre-Henri Teitgen déclare : "Je pense qu'il est préférable pour le MRP de ne pas expliquer son vote car en vérité le MRP fait confiance à Bidault et non pas au Gouvernement Laniel".

Maurice Lucas (Manche) donne son sentiment : "Je suis d'accord mais je ressens les mêmes préoccupations que Francine Lefebvre".

Consulté par Moisan, qui préside la réunion, le Groupe décide de ne pas expliquer son vote dans le scrutin de confiance.

Dans la journée du 6, les députés MRP choisissent, au scrutin secret, leur **candidat à la présidence de l'Assemblée Nationale**. Il y a plusieurs candidats.

Le 7, le Bureau procède au dépouillement du scrutin : **Pierre Pflimlin obtient la majorité.**

Le 12 janvier, le Groupe se réunit au moment où va commencer le scrutin secret en séance.

Le socialiste **Le Troquer est élu** au troisième tour par 300 voix (communistes, socialistes, la majorité des radicaux, entre 25 et 35 ex-RPF) contre 251 à Pflimlin.

Au premier tour, Pflimlin est arrivé en tête avec 171 voix contre 130 à Le troquer, 93 à Prelot, 89 à Cachin et 80 à Jules-Julien (radical).

Après ce premier tour, le Groupe a tenu une deuxième réunion, à 21h45. Robert Lecourt y a fait le point : Chaban-Delmas, président du Groupe URAS, demandait au MRP de changer de candidat, bien que son groupe fût divisé sur l'opportunité de cette proposition. Robert Lecourt a refusé. Le MRP a choisi Pflimlin et ne doit pas donner l'impression qu'il veut cette présidence à tout prix. Laniel, de son côté, s'est offert pour réunir les représentants des groupes de la majorité. Refus de Lecourt : une telle procédure, dans la situation créée par le Congrès de Versailles, serait sans doute inefficace.

Au cours de la formation du Bureau de l'Assemblée, le 13 janvier, **Moisan** représente le MRP dans les négociations avec les autres groupes. Le MRP conserve une vice-présidence, qu'il confie à **Jean-Raymond-Laurent** (Manche), qui succède à Fernand Bouxom, non rééligible d'après le Règlement intérieur du Groupe ; une questure où reste **Louis Martel** (Haute-Savoie) ; un secrétariat, confié à **Joseph Dumas** (Seine).

A l'occasion du renouvellement des vice-présidences de l'Assemblée Nationale, le Groupe MRP ressent l'hostilité de ses partenaires de la majorité gouvernementale : ils ont tendance à s'entendre entre eux contre lui tout en cherchant au surplus à obtenir le concours des socialistes (dont ils ne veulent pas dans le gouvernement).

C'est ce que fait apparaître ce commentaire publié dans le Bulletin d'information du Groupe daté du 15 janvier 1953, en page 2, où la coalition hétéroclite anti-MRP est appelée la "**majorité de Première Force**" :

"La majorité de première force qui, en dehors des vicissitudes politiques, existe toujours de façon latente pour s'emparer des places, menaçait de pousser son avantage lors de la répartition des vice-présidences et des questures.

"Edouard Moisan, représentant du Groupe MRP à la conférence des chefs de groupe chargée de cette répartition, sut heureusement conserver les postes auxquels le MRP a droit en vertu de la règle proportionnelle. En appuyant en particulier une proposition de M. Lussy, relative au maintien des questeurs, il réussit à renvoyer dos à dos les radicaux et les gaullistes venus chercher le prix de leurs votes lors de l'élection de M. Le Troquer".

A partir de 16 heures 15, ce 13 janvier, le Groupe MRP se réunit sous la présidence de **Bichet**, qui rend hommage à Pflimlin pour son succès au premier tour.

- Son échec au troisième tour, dit-il, est dû à la haine des autres groupes à l'égard du MRP. Je souhaite que le MRP tire prochainement les conclusions de ce vote.

- Oui, enchaîne **Lecourt**. C'est le sentiment de l'Assemblée à l'égard du MRP qui explique ce vote. Le changement de notre candidat aurait donné à l'élection une allure de combat contre le candidat socialiste.

Pierre Pflimlin remercie Lecourt, le Bureau et le Groupe. Evoquant les problèmes politiques, il montre les dangers d'une nouvelle majorité qui comprendrait les communistes.

- Nous sortons d'une guerre de position pour entrer dans une guerre de mouvement, dit-il. Nous pouvons profiter de ce changement. Le MRP doit sortir de sa routine et faire de la stratégie, comme les autres, dans une situation devenue fluide.

Pierre Schneiter (Marne) ne s'associe pas aux congratulations qui viennent d'être échangées sur la journée de la veille. Il rend hommage individuellement à chacun mais il n'approuve pas la tactique employée ni l'attitude prise par le Groupe collectivement.

Dernière réunion du Groupe MRP en janvier : mardi 19 à 14 heures, sous la présidence d'**Edouard Moisan** (le Parlement se met en vacances du 19 janvier au 9 février).

Joseph Defos du Rau (Landes) souhaite que le Bureau national du MRP informe les membres du Groupe de l'évolution des **relations entre le Mouvement et la CFTC**.

Au sujet de la répartition des postes dans les commissions, **Francine Lefebvre** demande au Bureau du Groupe de s'entendre avec la SFIO, "dont les commissaires respectent la discipline, ce qui n'est pas le cas dans les autres groupes".

Certains **élus d'outre-mer** veulent constituer un nouveau groupe parlementaire. **Jonah Ranaivo** (Madagascar) et **Ahmed Aït Ali** (Alger) affirment qu'ils resteront au Groupe MRP. Ils souhaitent toutefois que le Mouvement se préoccupe davantage des problèmes d'outre-mer.

Pendant les vacances parlementaires, le Bureau national et les Bureaux des groupes parlementaires du MRP s'appliquent à "préciser les mesures les plus urgentes dont sa présence dans la majorité requiert la réalisation" (résolution votée par le Bureau national le 21 janvier).

- relever le salaire minimum,
- instituer une retraite vieillesse nationale uniforme,
- alléger le coût de la production par des aménagements fiscaux,
- reconverter les entreprises menacées et instituer un régime d'assurance et d'indemnisation du chômage,
- organiser les marchés agricoles et assainir les circuits de distribution.

Il s'agit là en quelque sorte d'un programme de gouvernement, mais le MRP participe au gouvernement qui est en place ; alors pourquoi ces revendications adressées au gouvernement ?

Cette question est la même depuis que la majorité gouvernementale a glissé sensiblement à droite. Et la réponse reste la même au temps du cabinet Laniel : le MRP a un programme d'action sociale (dont les principes remontent au programme du CNR à la Libération) que tous ses partenaires de la majorité gouvernementale combattent – ouvertement ou en se dérochant aux choix à faire -, de telle sorte qu'il est devenu l'importun, le gêneur, l'empêcheur de faire la fête en rond pour la coalition du "libéralisme", regroupant

les Indépendants et Paysans, les radicaux, les ARS (ex-RPF) et une partie de l'URAS (ex-RPF)

Ainsi les députés MRP s'efforcent-ils en permanence de se libérer du mauvais sort qui les condamne à gouverner avec la droite, sous le regard froid d'un Parti communiste stalinien et d'une SFIO malade d'un nationalisme prolongé.

J.P.

Onze jours de démarches

- Robert Lecourt s'entretient avec Joseph Laniel le 25 janvier à Matignon. Le président du Conseil dit qu'il va "s'attacher à trouver une solution à chacun de ces problèmes". Il donne son accord à l'ouverture du Comité technique des ententes professionnelles aux représentants des syndicats ouvriers.
- Le 26 janvier, Robert Lecourt est reçu par Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, rue de Rivoli, qui reste réservé à l'égard d'un relèvement du salaire minimum.
- Le 27 janvier, une délégation MRP, composée de Robert Bichet, Jean Cayeux et Francine Lefebvre, vient voir Edgar Faure sur le dossier du Crédit Mutuel du Bâtiment et demande que soit traitée la situation des souscripteurs de toutes les entreprises de crédit différé mises en liquidation.
- Le 29 janvier, la même délégation MRP reçoit au Palais-Bourbon une délégation de l'Union régionale parisienne de la CFTC à l'occasion de la Journée revendicative organisée le même jour.
- Le 2 février, Jean Cayeux, président de la Commission de la Famille, va demander à Paul Coste-Floret, ministre de la Santé publique, d'accorder des subventions aux organismes publics et privés qui se préoccupent de soulager les misères provoquées par la vague de froid.

D'après le Bulletin d'information du Groupe MRP, daté du 4 février 1953, page 3, "**les résultats obtenus** à

ce jour sont loin d'être négligeables, malgré quelques insuffisances" :

- L'affaire du **Crédit mutuel du bâtiment** va faire l'objet d'un projet de loi ; le ministre des Finances a accepté de rembourser les souscripteurs victimes de la faillite.
- La réorganisation des **Halles de Paris** et la création de marchés nationaux ont fait l'objet de conseils interministériels au cours de la semaine dernière ; les textes d'application vont paraître incessamment.
- La décision a été prise de faire siéger des représentants des **syndicats ouvriers au Comité technique des ententes professionnelles**.
- Grâce à Jean-Marie Louvel, ministre de l'Industrie et du Commerce, la prime dégressive pour les bas salaires vient d'être octroyée aux **mineurs**, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.
- Entre les thèses de Paul Bacon et de M. Edgar Faure, le gouvernement a décidé aujourd'hui d'accorder une indemnité horaire de 15 francs aux salariés les plus défavorisés du secteur privé ; le **salaire minimum garanti** sera effectivement de 115 francs dans la région parisienne, au lieu de 100.
- Le gouvernement a approuvé aujourd'hui le projet de Jean-Marie Louvel tendant à assainir la **structure de l'industrie française** et à remédier à la disparité des prix français (fiscalité et crédit, recherche technique, reclassement de la main d'œuvre, normalisation des fabrications).
- Paul Coste-Floret, ministre de la Santé publique, a décidé le 3 février d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 millions aux œuvres qui s'occupent de **l'hébergement des sans-logis** ; cette somme sera répartie entre les œuvres suivantes : Croix-Rouge française, Armée du Salut, Secours Catholique, Société Philanthropique ; Secours Israélite, Compagnons d'Emmaüs (Abbé Pierre), Louise de Marillac, Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul.

FEVRIER 1954

Trois sujets prennent une place importante dans les délibérations du Groupe MRP durant la première quinzaine de février : le relèvement des bas salaires dans le secteur privé, l'extension des assurances sociales aux départements d'outre-mer, la construction immédiate de 12.000 logements d'urgence (6000 à Paris et 6000 dans les grandes cités ouvrières).

*On peut estimer que ce programme trouve sa place dans l'action menée personnellement par l'abbé Pierre depuis 1950 (il est député jusqu'en juin 1951).
En mars*

1953, Emmaüs achète un terrain de deux hectares à Pontault-Gombault, en Seine-et-Marne, au lieu dit Le Bois de Pomponne, et y installe un camp pour douze familles, qu'il complète avec des camions habités au

Passage Félix ... A noter : c'est dans la nuit du 3 au 4 janvier 1954 qu'un bébé meurt de froid à la Cité des coquelicots à Neuilly-Plaisance, drame qui provoque le fameux appel au secours de l'abbé sur les radios et déclenche un vaste mouvement de solidarité et d'aide aux sans-logis.

J.P.

UN PROGRAMME DE CITES D'UR-GENCE

C'est à la demande de **Jean Cayeux** (Seine), président de la Commission de la Famille, que **Paul Coste-Floret** (Hérault), ministre de la Santé publique et de la Population, propose au Conseil des ministres, le jeudi 4 février, d'adopter un programme de construction immédiate de cités provisoires d'urgence pour les familles sans-logis ou très mal logées.

Après une intervention de Maurice Lemaire (URAS), ministre de la Reconstruction et du Logement, le Conseil décide de mettre au point un système de financement, dans le

cadre des crédits déjà ouverts, permettant de construire 12000 logements avant la fin de l'année 1954.

Le 9 février, sous les signatures de **Robert Buron**, **Jean Cayeux** et **Pierre Elain**, le groupe MRP dépose une proposition de loi visant à faciliter la réalisation de ce programme :

- par certaines dérogations à la législation en vigueur ;
- par la fixation des moyens de financement : le tiers des crédits affectés au secteur industrialisé et 20% de la contribution patronale (**le 1% décidé par un décret du 9 août 1953**) à la construction de logements.

Le 12 février, le Bureau du Groupe fait savoir qu'il demande à la Commission de la Justice d'examiner en urgence les textes dont elle est saisie visant à rendre à l'habitation les pièces isolées.

LE RELEVEMENT DES BAS SALAIRES DU SECTEUR PRIVE

Il s'agit du salaire minimum garanti, dont le relèvement par décision gouvernementale entraîne une augmentation des bas salaires dans la grille des salaires.

Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, expose le contenu du dossier devant le Groupe MRP, réuni mardi 9 février 1954 à 14 heures sous présidence de **Robert Lecourt** (c'est la 9^e réunion du Groupe en 1954).

En préambule, il déclare que le résultat le plus important obtenu par les ministres MRP au sein du gouvernement, ce n'est pas le relèvement du salaire minimum mais l'adoption, le 4 février, du **plan de relance économique élaboré** par **Jean-Marie Louvel**, ministre de l'industrie et du Commerce (fiscalité et crédit, recherche technique, reclassement de la main d'œuvre, normalisation des fabrications...).

Il fait ensuite un exposé historique du problème, se référant aux grandes grèves du mois d'août et à la convocation de la Commission supérieure des conventions collectives, dont la réunion a au moins permis de **fixer pour la première fois un budget-type**, en l'absence, il faut le rappeler, des représentants du patronat.

A son avis, une analyse de l'évolution de la situation économique et sociale fait apparaître un certain nombre de conclusions relatives aux salaires ; notamment celle-ci : **le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré, depuis 1946, autant qu'on le prétend dans certains milieux officiels**. Pratiquement, pour rétablir un certain équilibre entre prix et salaires, il faut porter le salaire horaire minimum, qui est aujourd'hui de 100 francs, à un niveau allant de 108 à 118 francs. C'est la proposition qu'il a faite au Conseil des ministres, bien que la loi sur l'échelle mobile n'impose pas que ce relèvement soit effectué tout de suite. Il a été suivi et le chiffre de 115 francs a été retenu.

En décembre 1953, la CFTC chiffrait son budget-type à 23.039 francs, ce qui équivaut à 200 heures à 115 francs. **Ainsi le gouvernement a-t-il tenu compte de l'avis des syndicats et de la Commission supérieure.**

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas allé au-delà de 115 francs ? Pour des raisons économiques. Certaines branches de l'activité n'auraient pas pu supporter davantage sans refaire leur échelle de salaires. En outre, il convient de maintenir les prix à leur niveau actuel et de donner toutes ses chances au plan d'expansion de Louvel.

Robert Lecourt, président du Groupe, rend hommage à Teitgen, vice-président du Conseil, à Bacon et à Louvel. Il indique **qu'outre ce relèvement du salaire minimum le MRP a obtenu durant les deux dernières semaines :**

- l'application du décret sur les trusts ;
- la participation de la CFTC et de Force ouvrière aux travaux du Comité Technique des ententes professionnelles ;
- l'octroi d'un crédit budgétaire à un organisme syndical (CFTC) qui organise le marché de la viande à Strasbourg ;
- une indemnité dégressive pour les mineurs ;
- l'organisation de marchés-gares ;
- un projet relatif au Crédit mutuel du bâtiment ;
- un programme de cités d'urgence.

Charles Viatte félicite les ministres MRP mais regrette que ces résultats n'aient pas été suffisamment diffusés par les radios.

- Oui, enchaîne **Francine Lefebvre**, le MRP ne sait pas faire sa publicité. Il ne sait que travailler au profit des autres.

Jean Catrice est du même avis.

A la demande de **Robert Buron**, le Groupe décide de signer collectivement sa proposition de loi sur les cités d'urgence.

Henri Meck approuve aussi l'observation de **Francine Lefebvre**.

Paul Coste-Floret traite de son action en faveur des sans-logis.

Paul Bacon répond à des questions sur les zones de salaires (Paris et province), le chômage, l'Inspection du Travail, la diffusion des informations sur le rôle du MRP.

EXTENSION DU REGIME DES ASSURANCES SOCIALES AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Sur le rapport de **Charles Viatte** au nom de la Commission du Travail et le rapport pour avis de **Lionel de Tinguy** au nom de la Commission des Finances, l'Assemblée Nationale adopte le 11 février le projet de loi, présenté par **Paul Bacon**, visant à étendre le régime des assurances sociales aux départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.

Le financement est assuré par l'Etat.

Le même jour, au cours de sa réunion ouverte à 14 heures (10^e) sous la présidence de **Maurice Lucas**, le Groupe MRP a entendu **Viatte**, **Bacon** et de **Tinguy**.

Viatte a rappelé la misère répandue dans ces départements, qui souffrent d'une surpopulation. Leur économie est fragile : la culture de la canne à sucre se heurte à la concurrence de la betterave métropolitaine, celle de la banane à la banane africaine. Les salaires sont bas.

Bacon regrette que l'effort d'équipement économique dans ces départements ait été insuffisant. Il approuve la participation de l'Etat dans le financement ; il y voit la perspective d'une aide du Trésor à la Sécurité sociale.

A propos du **salaire minimum** et des salaires en général, **Edouard Moisan** dit que la loi de 1950 relative aux conventions collectives a manqué son but. La liberté des salaires est restée un objectif lointain. Le régime des salaires est passé d'un dirigisme de droit à un dirigisme de fait, en raison des difficultés économiques. Veut-on en sortir ?

Il ajoute qu'en vérité les conventions collectives et l'échelle mobile des salaires sont contradictoires.

- Oui, dit **Pierre-Henri Teitgen**, qui approuve l'intention du gouvernement de déposer un projet sur la conciliation et l'arbitrage ; et qui invite le MRP à dénoncer l'alignement des prix et des salaires sur ceux des entreprises marginales.

Jean Catrice est du même avis. Les faibles salaires sont les plus intéressants pour les patrons que l'achat de matériel moderne ; de hauts salaires sont la condition du développement de la productivité.

François Reille-Soult approuve Catrice et déclare qu'un reclassement de la main d'œuvre est nécessaire.

- Le salaire minimum aurait dû être porté à 120 francs, dit **Fernand Bouxom**.

- Peut-être, fait observer **Pierre-Henri Teitgen**, mais il aurait fallu alors hiérarchiser la majoration du salaire minimum.

CONFERENCE DES QUATRE GRANDS A BERLIN

A la réunion du Groupe MRP du 16 février 1954, (la 11^e), ouverte à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt, il est question de l'affaire du Crédit mutuel du bâtiment, qui a fait des victimes parmi les souscripteurs, en raison d'une politique du logement insuffisante. Puis le groupe entend un exposé de **Maurice Schumann** sur la Conférence de Berlin, qui vient de s'achever.

L'URSS a fermé toutes les portes sur les problèmes européens. Molotov ne veut d'unification de l'Allemagne que dans le cadre d'une Allemagne communiste, dotée d'une armée nationale ; il dit que c'est le Pacte Atlantique et non pas la CED qui sépare le plus l'Est et l'Ouest ; il refuse d'évacuer les troupes russes d'Autriche après le traité de paix avec ce pays.

Sur l'Indochine, ce sont les Etats-Unis qui se sont alignés sur la France et non l'inverse ; au départ, Dulles était hostile à toute idée de conférence à Cinq.

Sur l'Extrême-Orient, l'URSS n'a pas encore fermé toutes les portes. On ne sait pas si elle cherche sincèrement à faire participer la Chine au directoire des Grands. Son but numéro 1 c'est évidemment de provoquer le départ des Américains d'Europe et de dominer notre continent. Si elle ne l'atteint pas, elle acceptera sans doute de maintenir le statu quo, c'est-à-dire qu'elle conservera tout ce qu'elle possède aujourd'hui.

S'agissant de l'article 7 des Accords de Bonn, Maurice Schumann note que politiquement – sinon juridiquement –, toutes les précautions sont prises pour que l'Allemagne une fois réunifiée respecte ses engagements ; contre une improbable dénonciation du traité de CED et des Accords, la France et ses alliés sont prémunis.

Selon **Alfred Coste-Floret**, l'Allemagne tout entière est engagée par les Accords.

Roger Devémy et **Jonah Ranaivo** aimeraient savoir où en sont les relations franco-marocaines et si l'ancien sultan va rester en exil à Madagascar.

Maurice Schumann leur répond (*mais le procès-verbal n'en dit pas plus*)

Le groupe MRP en revient alors aux salaires et à la majoration du salaire minimum. Il décide de déposer en

séance publique son propre ordre du jour et d'accepter, si cela est nécessaire, un amendement proposé par le Groupe URAS sur la réforme de l'entreprise.

En séance publique, le même jour, 16 février, l'Assemblée adopte l'ordre du jour MRP présenté par **Jules Duquesne** (Nord) et **Henri Dorey** (Belfort), avec l'amendement URAS, par 395 voix contre 223 (communistes, socialistes, divers).

ON EN APPREND UN PEU DE PLUS SUR L'AFFAIRE MAROCAINE

Le 17 février, Roland de Moustier, député Republicain Indépendant du Doubs, présente à la Commission des Affaires étrangères un rapport – fait au nom de quatre commissaires qui reviennent du Maroc –, sur le problème marocain.

René Mayer déclare que, comme président du Conseil de janvier à mai 1953, il s'était montré fermement hostile à la déposition du Sultan et, d'une manière générale, à toute déposition de souverain en pays arabe ; il demande ensuite au rapporteur quelle a été, à son avis, la part prise par le gouvernement Laniel (et par son ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault) dans l'affaire de la déposition de Mohammed V.

Réponse du rapporteur, en substance : le ministre a déjà fait lui-même devant la Commission l'exposé des conditions dans lesquelles s'était exercée la liberté du Gouvernement à cette occasion ; la politique de ce gouvernement ne tendait pas à la déposition mais l'autorité française locale avait laissé se poursuivre l'action entreprise par les notables marocains ; ensuite, cette autorité française locale avait su faire tourner l'opération à son profit.

Pierre Schneiter (Marne), un peu surpris par ce langage qui n'est pas celui de la langue de bois, déclare qu'il est important de sortir de l'impasse et d'en terminer avec la situation trouble qui contraste avec l'euphorie officielle.

Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin) dit qu'il est urgent de réagir contre l'arbitraire du pouvoir au Maroc. Ce pays, dit-il, a besoin d'un changement d'atmosphère plus que de textes.

Ce même jour, la Commission des Affaires étrangères entend la suite du rapport de Jules Moch, sur le **projet de CED** (traité de Paris). L'ancien ministre socialiste critique les institutions de la Communauté. A son avis, le Conseil des ministres serait paralysé par la règle de l'unanimité dans tous les cas importants ; des questions essentielles échapperaient à l'Assemblée au profit du Commissariat, simple pouvoir administratif ; la Cour de justice n'aurait ni passé ni jurisprudence.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on prête à Robert Schuman des propos sur **la charge financière de la CED** qui, en fait, ont été déformés. Le Secrétariat du Groupe informe la presse avec précision : après la mise en application du traité, l'Allemagne supporterait au départ une charge annuelle de 1.200 milliards de francs, justifiée par la construction de casernes et de dépôts, et la France une charge de 800 milliards (dans le cadre de la CED) ; ces chiffres seraient ensuite révisés et deviendraient proportionnels au nombre des divisions constituées (14 pour la France, 12 pour l'Allemagne).

COMBIEN DE MILLIARDS POUR L'ALLOCATION CHÔMAGE ?

Vendredi 12 février à partir de 14 heures 30, sous la présidence de **Maurice Lucas** (12^e réunion), le Groupe étudie le problème de la majoration de l'allocation de chômage. **Paul Bacon**, ministre du Travail, est présent.

C'est **François Reille-Soult** (Tarn) qui ouvre le débat en se référant à la proposition de la Commission du Travail; fixer le montant de l'allocation de chômage en fonction du salaire minimum garanti et supprimer certaines restrictions en vigueur (le décret, paru le même jour, sur ce montant va moins loin).

Au moment où l'on fait un effort de productivité, qui entraînera temporairement un accroissement du chômage, expose-t-il, il serait nécessaire et juste de majorer les secours aux chômeurs. C'est l'intérêt à la fois de l'économie et de la paix sociale.

La discussion s'engage.

Paul Bacon, ministre du Travail.- Le texte proposé par la Commission entraînerait une dépense de 14 à 37 milliards de francs. Il est donc évident qu'Henri Ulver, secrétaire d'Etat au Budget, y opposerait la "loi des maxima".

Henri Lacaze, approuvé par **Jules Duquesne**.- Ne nous contentons pas d'un renvoi devant la Commission des Finances car ce serait l'enterrement du texte; demandons la fixation d'une date précise pour la reprise du débat en séance publique.

Le Groupe se prononce pour un renvoi à quinzaine.

Paul Bacon en réponse à une question de **Jean Cayeux**.- Le texte présenté par Reille-Soult peut passer dans quinze jours à condition d'en réduire l'enveloppe financière de 2 ou 3 milliards.

Jean Cayeux.- Je fais observer que le montant de l'indemnité de chômage est du domaine réglementaire et non pas législatif.

François Reille-Soult.- Le texte en question ne fixe pas le montant de l'indemnité; il le rattache au salaire minimum.

Lionel de Tinguy (Vendée).- Je ne vois pas comment la Commission des Finances pourrait trouver une solution à ce problème. Mieux vaut laisser le gouvernement opposer la loi des maxima.

Abbé Albert Gau (Aude).- Voilà qui ne règle en rien le problème social dû à l'accroissement du chômage...

Lionel de Tinguy.- Oui, d'autant que la disparition des entreprises marginales va aggraver encore ce mouvement. Il faut repenser la politique économique et résoudre les problèmes actuels dans le cadre régional, le plus approprié...

Abbé Albert Gau.- Je m'étonne que l'on s'apprête à rembourser des droits de douane à la sidérurgie pour un milliard de francs!

Lionel de Tinguy.- Cette mesure entre dans le cadre du Pool charbon-acier; elle vise à permettre aux sidérurgistes français de soutenir la concurrence allemande.

Pierre Mouchet (Haute-Savoie).- Je m'étonne que l'on détaxe la margarine alors qu'il y a des surplus de produits laitiers.

FAUT-IL EXONERER DE CHARGES LES SOMMES VERSEES AU TITRE DE LA PARTICIPATION AUX BENEFICES ?

Sous la présidence de **Robert Lecourt**, le Groupe MRP délibère mardi 23 février à partir de 14 heures (13^e

réunion) sur le projet de "dispositions d'ordre financier", lié au budget.

De ce texte, préparé par les services des Finances sous le contrôle du ministre, Edgar Faure, **Lionel de Tinguy** dit que sa complexité va contre les simplifications contenues dans le projet de réforme fiscale.

Une discussion s'ouvre sur un article additionnel proposé par **André Burlot** (Loir-et-Cher) et visant à exempter de l'impôt sur les salaires et de la cotisation à la Sécurité Sociale les sommes versées par un employeur à ses employés au titre de participation aux bénéficiaires. La Commission des Finances a repoussé ce texte par 21 voix contre 21.

Lionel de Tinguy.- J'ai voté contre ce texte parce qu'il ouvre une brèche dans les ressources de la Sécurité Sociale et du Trésor.

Jean Catrice (Nord).- J'approuve l'initiative de Burlot; son texte précise que seront considérées comme bénéficiaires distribués les sommes dépassant les salaires moyens de la profession; les intérêts de la Sécurité Sociale sont donc sauvegardés.

Francine Lefebvre (Seine).- Pour l'employé, mieux vaut une augmentation du salaire, qui comptera pour la retraite.

Charles Viatte (Jura).- Je suis réservé: les salaires moyens iraient en diminuant.

Louis Siefert (Seine-Inférieure).- Une telle mesure serait pratiquement inapplicable. Elle exclut les malades, les salariés les plus défavorisés.

Fernand Bouxom (Seine).- Une entreprise qui fait assez de bénéfices pour en distribuer une partie à son personnel devrait augmenter ses salaires. Au surplus, quel est l'intérêt du texte Burlot pour les familles?

Jean Catrice.- Je m'étonne de cette opposition à un texte qui permettrait une redistribution du profit.

André Burlot, à l'adresse de Bouxom.- Les bénéficiaires, dans une entreprise, varient d'une année à l'autre et parfois ils sont nuls.

Maurice-René Simonnet (Drôme).- Il est bon de distribuer le profit aux travailleurs quand il y a du profit. Pour sauvegarder notre notion de salaire, maintenons la cotisation à la Sécurité Sociale.

André Burlot.- Avec une telle restriction, la mesure serait inopérante.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- La proposition Burlot est préférable au néant.

Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône).- Je me rallie au texte Burlot. Sur le plan doctrinal, je fais des réserves, mais je pense qu'il faut obtenir des résultats concrets; c'est ce qui nous manque le plus. Il est nécessaire de sortir du système actuel, qui est bloqué et qui devient oppressif, contrairement à notre but.

Francine Lefebvre.- Burlot accepte-t-il que le plan comptable soit à la disposition du comité d'entreprise? Ce serait une garantie, indispensable.

Louis Siefert.- La bonne solution n'est pas encore trouvée.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Je pense que le texte Burlot dégèlerait les rémunérations en de nombreux endroits.

Le président met aux voix le texte Burlot: le Groupe l'adopte par 8 voix contre 7.

Jeudi 25 février, le groupe MRP tient sa 14^e réunion de l'année 1954, à partir de 14 heures, sous la présidence d'**Edouard Moisan**.

On y discute d'une "lettre rectificative" budgétaire de 10 milliards de francs pour le ministère de l'Education

nationale ; ces crédits sont affectés exclusivement à des travaux.

Le même jour, au Palais du Luxembourg, le Groupe MRP du Conseil de la République élit son nouveau

MARS 1954

LES EVÊQUES MALGACHES SONT FAVORABLES A L'INDEPENDANCE DE LA GRANDE ÎLE

La réunion du mardi 2 mars (15è), à partir de 14 heures, est consacrée principalement à la situation à Madagascar, présentée par **Jonah Ranaivo**, élu dans la 1^{ère} circonscription –2è collègue de Madagascar.

Né le 17 janvier 1908 à Vatomandry, il a été l'élève des écoles protestantes et a exercé la profession de chef-comptable.

Roger Duveau, avocat, élu député MRP du 1^{er} collège en novembre 1946, a quitté le MRP à la fin de la législature, en 1951, pour passer à l'UDSR.

La séance est présidée par Robert Lecourt.

-J'ai tenu parole, commence Ranaivo, en soutenant avec succès, en dépit de grosses difficultés matérielles et morales, la candidature de Randretsa à l'Assemblée de l'Union française.

L'opinion, à Madagascar, expose-t-il ensuite, est divisée entre les "radicaux" et leurs adversaires. Entre ces deux colosses, le MRP a peur de s'affirmer. Les radicaux jouent le conservatisme de la bourgeoisie.

Pour se défendre sur place, il a dû rechercher l'alliance des anti-radicaux, du RPF en particulier, un RPF malgache qui n'est pas l'équivalent du RPF métropolitain.

Il souhaite que des membres du MRP se rendent à Madagascar pour soutenir, par leur présence, leurs amis contre les radicaux.

Il a voté l'adresse au Général de Gaulle pour qu'il fasse son voyage dans l'île, afin de le jeter dans les jambes du parti radical. L'opération a réussi.

Il organise actuellement un cercle d'études dans le but de combattre partout, à Madagascar, le parti radical. Le RPF est d'accord.

Il évoque le Manifeste des évêques de Madagascar de novembre 1952, reconnaissant la légitimité des aspirations du peuple malgache à l'indépendance. Personnellement, il approuve les

principes posés dans ce texte, à la condition qu'ils soient placés dans le cadre de la République française.

Il note que le mot "indépendance" signifie chez certains Malgaches approbation de la révolte de 1947. C'est l'emploi de ce mot dont on peut faire grief aux évêques.

Le Haut-Commissaire de France, M. Bargues, qui avait pris connaissance de la déclaration des évêques dans les journaux, a répliqué à l'occasion d'une réception le 1^{er} janvier. Jonah Ranaivo lui a demandé de ne pas envenimer la crise ainsi ouverte entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, tous deux respectés par le peuple malgache. Déjà les "radicaux" voulaient faire diminuer les subventions aux écoles des missions catholiques...

Bureau : président : **Alain Poher** en remplacement de Maurice Walker ; vice-présidents : Pierre Boudet, Marcel Gatuing, Joseph Voyant ; trésorier : Yvon Razac.

Il fallait souhaiter l'apaisement. Malheureusement, un article du journal du vicariat apostolique a ravivé la querelle. L'évêque de Tananarive a jugé cet article inopportun.

Les évêques, en réalité, ont voulu gagner de vitesse les communistes dans leur propagande.

Finalement, la situation va en s'apaisant. Toutefois, des spéculateurs cherchent à tirer parti de cette crise.

L'orateur dit qu'il a des renseignements de bonne source sur le Vatican : celui-ci n'approuve pas entièrement le manifeste des évêques.

Les "radicaux" de Madagascar et l'UDSR (Roger Duveau) ont demandé à Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer, de déplacer Bargues.

Robert Lecourt remercie Ranaivo de son exposé et rappelle que Pierre-Henri Teitgen, vice-président du Conseil, se préoccupe des problèmes d'outre-mer. Il précise qu'il a reçu une lettre optimiste, postée à Konakry, de Joseph Dumas sur les progrès réalisés en Afrique Noire (où il effectue un voyage à la tête d'une commission parlementaire d'enquête sur l'application du Code du Travail).

Une discussion s'engage.

Abbé Albert Gau.- J'estime que le manifeste des évêques malgaches est justifié.

Jonah Ranaivo.- J'approuve le sens profond du texte.

Maurice Walker (Nord), ex-président du Groupe MRP du Conseil de la République.- Je rappelle que le projet de loi relatif au financement de la réparation des dommages à Madagascar vient en discussion au Conseil de la République.

Jonah Ranaivo.- Je souhaite que le texte adopté en première lecture ne soit pas modifié. S'agissant des Malgaches emprisonnés, je souhaite l'apaisement et l'amnistie. L'affaire est complexe. L'amnistie accordée à l'une des catégories risque d'indisposer toutes les autres. Il y a eu de nombreuses libérations individuelles. Il ne reste que 1500 emprisonnés à l'heure actuelle. Le problème est de trouver les modalités de libération en faveur des condamnés à des peines inférieures à 15 ans ; l'amnistie viendrait après. Je travaille à le résoudre.

Ahmed Aït Ali (Alger).- Je remercie le MRP de se préoccuper de l'outre-mer. C'est nécessaire. En Algérie, le Parti radical se conduit en maître. Que le MRP soit actif ! Il est le seul à inspirer confiance aux populations.

LES EXPULSIONS DE LOCATAIRES, LES REQUISITIONS DE LOGEMENTS.

Jeudi 4 mars à partir de 14 heures, le Groupe MRP tient sa 16è réunion de l'année sous la présidence d'**Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne).

On y traite d'abord du financement de l'allocation-vieillesse, pour lequel aucune proposition n'apparaît judicieuse. "Tous ces textes sont mauvais", dit **Lionel de Tinguy**. "Ils aggraveront la confusion de la législation actuelle ; il faut amener le Gouvernement à constater l'incohérence où nous nous enlisons", ajoute **Edouard Moisan**. Selon **Paul Bacon**, ministre du Travail, le Gouvernement prépare une modification fondamentale de la loi. "Les querelles actuelles sont mineures", dit-il.

Le Groupe en vient ensuite aux problèmes très sensibles des expulsions de locataires qui ne sont pas en règle avec leur contrat de location et des réquisitions de logements vacants.

Sur les expulsions, la Commission de la Justice a adopté deux rapports complémentaires : celui de Jean Minjot, député socialiste du Doubs, et celui d'**Henri-Louis Grimaud**, député MRP de l'Isère et co-auteur, avec Pierre Dominjon, de la loi de 1948 relative à la réglementation des loyers.

Abbé Albert Gau.- J'apprécie le travail de notre ami Grimaud. Je considère toutefois que des expulsions sont nécessaires : des locataires riches se maintiennent alors qu'ils peuvent se loger ailleurs.

Henri Lacaze.- Le texte Minjot permet au préfet d'éviter l'expulsion.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine).- Jusqu'ici les préfets n'ont pas exécuté les jugements d'expulsion, comme gardiens de l'ordre public. Le texte Minjot n'aurait d'autre effet que de confirmer cet état de choses, qui a réduit à rien, dans les faits, les jugements des tribunaux. Le texte Grimaud n'aura d'ailleurs pas plus d'effet.

Francine Lefebvre (Seine).- Je suis favorable aux deux rapports ; il faut éviter les drames familiaux.

Jean Cayeux (Seine).- Il faut éviter aussi l'arbitraire des préfets.

Fernand Bouxom (Seine).- J'approuve les deux rapports ; ils ne briment pas le propriétaire, il faut occuper les locaux vides.

Michel Mercier (Loir-et-Cher).- Le texte Minjot est imprécis : un locataire qui ne paye pas son loyer peut rester indéfiniment dans les lieux.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- On peut craindre l'arbitraire de l'Administration dans la réquisition de locaux insuffisamment occupés.

Emile Halbout (Orne).- Oui, car il s'agit d'un véritable billet de logement ! Je crains que dans les campagnes des propriétaires ne fassent démolir leurs maisons secondaires pour éviter la réquisition.

.....
Francine Lefebvre.- Que dire des squatters courageux qui ne sont pas des locataires de bonne foi ?

Joseph Defos du Rau (Landes).- Les lois qu'on nous propose sont mauvaises ; elles démoliraient la loi de 1948, la seule valable.

Georges Coudray.- Il appartient au tribunal de juger les cas particuliers. Il y a des expulsions légitimes de locataires de bonne foi !

Jean Cayeux.- Il faut éviter les violations de domicile. Mieux vaudrait une majoration de la taxe sur les locaux insuffisamment occupés.

Edouard Moisan.- Pensons aussi au cas, fréquent, de la maison familiale construite au début du mariage, avec beaucoup de sacrifices et qui devient partiellement inoccupée par le vieux ménage au soir de sa vie. C'est le décor de toute une vie...

Robert Lecourt.- Avec les textes qui nous sont proposés, le locataire de mauvaise foi, qui ne paye pas son loyer, qui dégrade le logement, est sûr de rester dans les lieux. Il faudrait au moins imposer à l'occupant le respect de ses obligations. En ce qui concerne la réquisition, limitons-la aux locaux vacants.

Francine Lefebvre.- Oui !

INDOCHINE : LE GROUPE MRP RESTE PARTAGE ENTRE SES CONVICTIONS ET SON AMITIE POUR SES MINISTRES.

Nouveau débat sur l'Indochine le mardi 9 mars 1954, allongé sur deux réunions : l'une à 14 heures sous la présidence de **Robert Lecourt**, l'autre à 18 heures, présidée par **Henri Lacaze** (17^e et 18^e).

En séance publique, la discussion d'une série d'interpellations a commencé le 5 mars.

A la réunion du Groupe MRP, le sujet est introduit par **Pierre de Chevigné**, secrétaire d'Etat à la Guerre (le procès-verbal n'en dit pas plus).

André Monteil.- Je remercie de Chevigné pour son courage et sa sincérité. L'Administration vietnamienne est incapable de remplir son rôle dans les zones libérées. Les meilleurs éléments sont dans l'armée.

Pierre de Chevigné.- C'est exact.

André Monteil.- Le Vietnam veut l'indépendance totale hors de l'Union française. En compensation, que nous donne Buu Loc ? Rien. Pas même la paix. Allons-nous sacrifier l'Union française sans avoir même la paix ? Quelles en seront les conséquences en Tunisie et au Maroc ? Mieux vaudrait garder nos dernières cartes pour la prochaine conférence de Genève. Je ne vois pas plus de danger dans une négociation directe que dans une négociation indirecte avec Ho Chi Minh. Peut-on espérer la cessation de l'aide chinoise ? Que coûte cette aide à la Chine ? Peu de chose. Elle est dosée. Le Vietminh se méfie d'une trop vaste intervention chinoise. La Conférence de Genève risque d'être décevante. On y parlera de tout, ce qui compliquera le problème indochinois. Nous pouvons voter un ordre du jour comme celui des socialistes. Des contacts prudents avec Ho Chi Minh ne sont pas à exclure.

André-François Mercier (Deux Sèvres).- La situation était plus grave en 1950. Actuellement, elle est plus favorable que l'an dernier. Il faut attendre que l'armée vietnamienne soit un outil puissant. On peut conserver le cadre de l'Union française. Des populations vietna-miennes attendent de nous leur libération. Elles ont faim. La solution est dans la volonté française.

Robert Buron.- Tout le monde considère que la Conférence de Paris avec Buu Loc est actuellement une folie. Que nous restera-t-il à lâcher à Genève ?

N.B. Après la démission, le 17 décembre 1953, de M. Van Tam, chef de gouvernement du Vietnam, l'empereur Bao Daï avait confié sa succession à son cousin, le prince Buu Loc, haut commissaire du Vietnam en France. Le nouveau gouvernement vietnamien était formé le 12 janvier 1954.

Max André, conseiller de l'Union française.- Les campagnes pacifistes en métropole ont-elles eu des conséquences sur le moral des troupes ?

Pierre de Chevigné.- Oui.

Max André.- La négociation directe avec Ho Chi Minh est impossible. La France ne peut pas abandonner ses amis. La conférence de Genève peut aboutir. La Chine a besoin de l'Occident pour obtenir à l'ONU le siège qu'a Formose.

Lionel de Tinguy.- Il faut être prudent.

Pierre Abelin (Vienne).- C'est avec la Chine qu'il faut négocier et non pas avec le Vietminh, qui ne représente pas grand'chose.

Un départ de la France entraînerait l'occupation chinoise de l'Indochine.

Pierre de Chevigné.- Il appartient au Gouvernement de limiter les dégâts de la Conférence de Paris. Parlementairement, il faut manifester de la fermeté, surtout avant Genève. Ne votons pas un ordre du jour de lassitude. Ne cédon pas aujourd'hui ce que nous céderons peut-être à Genève en contrepartie de quelque chose d'avantageux. Ce n'est pas au Parlement de faire des concessions. Psychologiquement, mieux vaut la Conférence de Genève qu'une demande à Ho Chi Minh. La Chine a besoin de l'Occident. Elle est demanderesse.

André Monteil.- Oui mais si Genève échoue, il faudra parler avec Ho Chi Minh.

Robert Lecourt.- J'approuve de Chevigné. La Chine est prête à négocier. Elle le dit directement. L'ordre du jour doit être rédigé en vue d'aider le Gouvernement, donc être ferme. Pourquoi retirer du texte la référence à l'Union française ? Ce serait y renoncer a priori. Pourquoi ce geste gratuit ? Il faut un compromis entre les ordres du jour de Sesmaisons (ARS) et de Savary (socialiste).

Le Groupe donne son accord.

La seconde réunion, à 18 heures, présidée par Henri Lacaze, est consacrée à l'examen des ordres du jour déposés en vue de conclure le débat public ; avec divers amendements. Aux textes de Sesmaisons et de Savary s'ajoute un texte Mitterrand.

L'approbation de la prochaine Conférence de Genève, qui doit commencer le 26 avril, et la volonté du Gouvernement d'y rechercher la cessation du conflit ne posent pas problème.

Deux points "accrochent" : l'éventualité d'une trêve ou d'un cessez-le-feu (amendement Bouxom) et la référence à l'Union française, sur laquelle Monteil maintient qu'elle est inopportune. Teitgen combat l'amendement Bouxom : "Il est inutile et dangereux : réclamer ostensiblement un cessez-le-feu tout de suite le rend plus incertain." Le Groupe se prononce contre l'amendement par 22 voix contre 6.

L'ordre du jour final est signé par tous les groupes de la majorité (par Lecourt pour le MRP, par Delbos pour les radicaux, par Chaban-Delmas, Koenig et de Sesmaisons pour l'URAS et l'ARS, par Garet pour les Indépendants, par Papat et Sourbet pour les Paysans).

Il est voté par 377 voix contre 235.

N.B. Le débat en séance publique, le 9 mars, est marqué par une curieuse déclaration de Pierre Mendès-France : "La Conférence de Genève n'est pas la route qui conduit vers un arrangement en Indochine ; c'est une habile manœuvre diplomatique tendant à travestir une politique qui mène à la prolongation de la guerre..."

Cette déclaration, approuvée par Daladier, suscite de vives répliques de la part de Georges Bidault, de René Mayer et du socialiste Boutbien.

Du 11 au 30 mars 1954, le Groupe MRP tient 10 réunions (de la 19^e à la 28^e) sous la présidence, successivement, de Duquesne, Bichet, Duquesne, Lecourt, Lacaze, Moisan, Lacaze, A-F. Mercier, Moisan.

Ces réunions sont consacrées à la suite des travaux législatifs engagés au cours des semaines précédentes, au budget de la Défense nationale et au projet de réforme fiscale, dont l'examen est organisé par Lionel de Tinguy.

Les procès-verbaux de ces dix réunions, réduits à quelques notes, sont inexploitable.

Germaine Peyroles est réélue députée de la Seine-et-Oise dans une élection législative partielle le 14 mars. Elle l'emporte sur André Stil, rédacteur en chef de "l'Humanité".

Le 15 mars, **Robert Lecourt** est reçu à Matignon par Joseph Laniel, à qui il rappelle les promesses gouvernementales faites depuis septembre 1953 dans les domaines économique et social et au sujet de la CED.

